



FICHE DE SÉANCE D'ESSAI

Faches-Thumesnil Association Karaté – Club affilié FFK

1. Participant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Date de la séance : _____

2. Informations et déclaration du participant

En participant à cette séance d'essai, je reconnais :

- avoir reçu les consignes nécessaires à la pratique et m'engager à les respecter.
- signaler à l'encadrant, avant la séance, toute difficulté, blessure ou situation connue de moi pouvant rendre la pratique inadaptée.
- être informé(e) que la responsabilité civile du club intervient lorsque la responsabilité du FAK, de ses dirigeants ou de ses encadrants est engagée.
- être informé(e) que cette responsabilité civile ne constitue pas une assurance individuelle accident couvrant automatiquement les blessures subies sans tiers responsable.
- être informé(e) qu'en cas d'accident sans responsabilité du club ou d'un tiers, les frais et éventuelles indemnités relèvent de ma couverture personnelle (Sécurité sociale, mutuelle et, le cas échéant, assurance individuelle accident).

Fait à : _____ Le : _____

Signature du participant majeur

3. Autorisation parentale – participant mineur

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal : _____

Agissant en qualité de : _____

Téléphone / contact d'urgence : _____

J'autorise le mineur désigné ci-dessus à participer à la séance d'essai organisée par le FAK. Je reconnais avoir pris connaissance des informations relatives à la pratique et à la couverture d'assurance figurant sur la présente fiche.

En cas d'urgence, j'autorise les responsables du club à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du mineur et à contacter les services de secours. Le représentant légal sera contacté dans les meilleurs délais.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du représentant légal

Données personnelles : les informations de cette fiche sont recueillies par le FAK pour organiser la séance d'essai, assurer la sécurité du participant et, si nécessaire, gérer un incident ou un accident. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations du club.